



En Bref cette semaine

Bilan climatique .

Artichaut : Affaiblissement des souches lié aux conditions hivernales. Situation saine par ailleurs.

Echalotes : Des précautions à prendre à la mise en place.

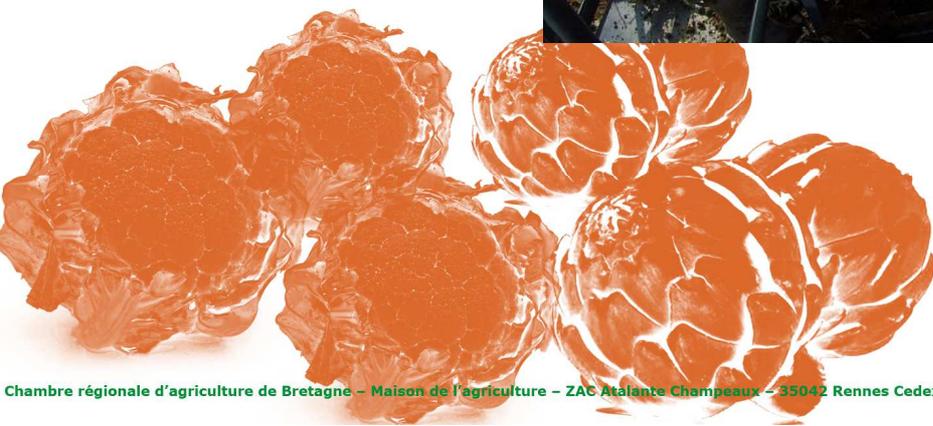
Carotte : Alternaria et choix variétal. 1eres mouches dans le Morbihan.

Salades : Limaces , évaluation du risque.

Gros ravageurs : Des règlements départementaux.

Récolte mécanisée des dragons d'artichauts

Photo CA29



Bilan climatique Février-Mars

| | Stations | | | | | | | |
|-------------|--------------------------|-----|---------------------------|-----|-----------------------|-----|-----------|-----|
| | Pleumeur Gautier (22) | | Saint Pol de Léon (29) | | Saint Coulomb (35) | | Auray(56) | |
| | Pluies | t° | Pluies | t° | Pluies | t° | Pluies | t° |
| 1-10 fev | 92 | | 79 | | 40 | | 46 | |
| 11-20 fev | 71 | | 57.2 | | 26.5 | | 62 | |
| 21-29 fev | 13 | | 8 | | 0.5 | | 32 | |
| Février | 176 | 7.3 | 144.2 | 7.2 | 67 | 7.5 | 140 | 7.7 |
| 1-10 mars | 60 | | 50 | | 31 | | 38 | |
| 11-20 mars | 0 | | 0 | | 0 | | 0 | |
| 20-30 mars | | | | | | | | |
| Mars (1-20) | 60 | 7 | 50 | 7.2 | 31 | 6.7 | 38 | 7.1 |

Précipitations **exceptionnellement abondantes** sur février et début mars sur l'ouest et le sud Bretagne, suivie d'une période sèche à dominance de vents d'est qui ont permis de ressuyer les terres, de les travailler dans de bonnes conditions et ainsi de rattraper le retard accumulé pour les plantations (Echalotes, salades, brocoli) et les semis (Carottes)

L'alternance climatique et le vent d'est ne favorisent par contre pas la reprise des drageons d'artichaut qui affectionnent des climats plus tempérés.



Artichaut

Fonte de plants : La sortie d'hiver 2016 n'est pas favorable aux artichauts. Les plants ont fondu dans beaucoup de parcelles avec les conditions climatiques très pluvieuses de l'automne puis de janvier/février, en particulier sur Castel.

Les parcelles les plus avancées avant l'hiver semblent les plus concernées. On peut supposer que les drageons vont revenir mais la production en plants va être très réduite et surtout très tardive.

Pucerons : risque faible. Aujourd'hui pas de pucerons dans le réseau, que ce soit dans le Finistère ou les Côtes d'Armor.

Les **limaces : Risque moyen** Les limaces ont été abondantes pendant tout l'hiver mais sont désormais moins visibles en raison d'un temps plus sec.



Perte de souches sur artichaut :
Photo CA29

Echalotes

Implantations en cours :

Une rotation sur 4-5 années est à rechercher (3 ans = minimum) pour limiter les risques sanitaires liés à la conservation des parasites dans le sol : *Botrytis allii* (de 2 à 4-5 ans selon la bibliographie) ; maladies du feuillage (mildiou et *B. squamosa* : 2 ans) ; *Fusarium* et *Sclerotium* pour lesquels la conservation dans les sols est supérieure à 5 ans...

Éliminer soigneusement les tas de déchets de l'environnement par compostage avec du déchet vert en mélange ou destruction à la chaux.



Bien éliminer les tas de déchets après plantation

Photo CA29



Carotte de sable

Semis des variétés précoces en cours : Peu de choix variétal sur ce créneau qui en principe échappe au risque d'**alternariose** (Nelson de Bejo est la seule variété satisfaisante du point de vue économique, mais elle est sensible).

Pour les semis à venir, les variétés ont des cycles plus longs (110-120jours), il est alors préférable de passer sur des variétés moins sensibles à l'alternariose telles que Namdal (Bejo).

2 mouches de la carotte capturées sur Carnac(56), les parcelles sont bâchées.

Salades

Stade : Mise en place des séries de printemps sous voiles de forçage.

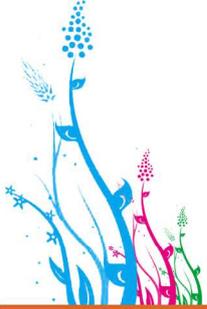
Limaces : **Risque moyen à fort**. Les piégeages de limaces réalisés (17 parcelles) montrent des populations de limaces grises (*Deroceras reticulatum*) et noires (*Arion hortensis*) élevées (jusqu'à 12 limaces piégées pour 4 pièges).

La conjonction 'précédent CIPAN ou chou-fleur + environnement de type prairie ou légumes + résidus de culture laissés sur place pendant l'hiver' présente les infestations les plus élevées alors que les précédents céréales ou maïs, l'absence de cultures adjacentes et les résidus du précédent exportés, présentent des faibles infestations.

Le seuil de risque sur cette culture étant proche de 0, 3 parcelles sur 4 présentent des risques significatifs. Le piégeage avec des bâches aluminisées (Dit piège INRA) est un moyen très efficace et très rapide (Quelques jours) pour vérifier le niveau de risque.

Salades bâchées, St Pol de Léon
(Photo CA29)





Gros ravageurs (*Choucas, Lapins, Lièvres, Pigeons*) :

Prévision et évaluation du risque : *Risque moyen à fort*

Les réglementations de lutte contre les nuisibles diffèrent selon les départements :

Sur les lapins, dans les communes où le lapin est classé nuisible, chasse possible du 20/09/2015 au 29/02/2016. Il n'est pas classé nuisible en Ille & Vilaine, et n'est donc chassable que pendant la période normale d'ouverture de la chasse. Dans le Morbihan, possibilité de prolongation de la période de chasse jusqu'au 31/03-2016 sur autorisation préfectorale.

Sur les corvidés

Chasse possible de la corneille et du corbeau freux pendant la période légale d'ouverture de la chasse.

Le **corbeau freux** est classé nuisible dans le Morbihan et l'Ille et Vilaine et peut être tiré dans ces départements du 1er mars au 31 mars sans formalités, et du 1er avril au 31 juillet sur autorisation préfectorale. Le piégeage est également autorisé toute l'année dans ces mêmes départements.

La **corneille** est classée nuisible dans l'ensemble de la Bretagne, donc chassable du 20 septembre au 31 juillet (Autorisation préfectorale entre le 1er mars et le 31 juillet) et piègeable toute l'année.

Le **choucas des tours** est une espèce protégée qui ne peut être qu'effarouchée (Sauf dérogation de tir par lieutenant de louveterie)

Le **pigeon** peut être chassé du 20 septembre au 20 février. Il est classé nuisible sur cultures légumières dans le Finistère, les Côtes d'Armor et dans le Morbihan, mais pas en Ille et Vilaine. Destruction à tir possible du 21 février au 31 juillet (avec ou sans autorisation préfectorale selon les départements et les périodes de tir). Le piégeage est interdit.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre Régionale d'Agriculture dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations réalisées eux-mêmes dans leurs cultures et/ou sur les préconisations de bulletins techniques.

Les observations contenues dans ce bulletin ont été réalisées par les partenaires suivants : CA22, CA29, CA35, CA56.

Direction de publication

Chambre Régionale d'Agriculture, ZAC Atalante Champeaux
35 042 Rennes. Tél : 02 23 48 23 23
Contact : Alix Deleglise, animatrice filière

Rédigé par :

Chambres d'agriculture de Bretagne
Kergompez
29250 St Pol de Léon
Contact : Nicolas Mezencev, Jean Luc Péden,
Animateurs légumes. Tél : 02 98 69 17 46

st.pol@finistere.chambagri.fr

Comité de relecture :

Chambres d'agriculture de Bretagne,
DRAAF-SRAL